



COMITE SYNDICAL
Procès-verbal de la séance
du comité syndical
du 27 mai 2026
(de 08h25 à 12h25)

I) OUVERTURE

Le 27 mai 2026, les membres du comité syndical du Syndicat pour la Promotion des Communes se sont réunis au Fare Amuira`a Taniera, sis dans la commune de Punaauia, à la suite de la convocation du Président par lettre n°D26-00767 du 11 mai 2026.

Simplicio LISSANT salue les membres de l'assemblée et donne la parole à Ivana SURDACKI, Directrice générale des services, pour la présentation du déroulé de la séance.

La parole est ensuite donnée à Vaihere TUATAA, Directrice générale des services adjointe et Herenui TERIIEROOITERAI afin de procéder à l'appel des délégués présents ou représentés par des pouvoirs :

Membres présents

N°	Subdivision	Collectivité	Nom	Délégué
1	Australes	Raivavae	HAUATA Reiarii	Titulaire
2	Australes	Raivavae	RAUFAUORE Freddy	Titulaire
3	Australes	Rapa	TEIPOARII Annette	Suppléant
4	Australes	Rapa	WATANABE Gildas	Titulaire
5	Australes	Rimatara	AVAE Puaheu	Titulaire
6	Australes	Rimatara	HATITIO Artigas	Titulaire
7	Australes	Rurutu	LACOUR William	Titulaire
8	Australes	Rurutu	RIVETA Frédéric	Titulaire
9	Australes	TE TAMA A HIRO	TAMARINO Amerama	Titulaire
10	Australes	TE TAMA A HIRO	TEIPOARII Anette	Titulaire
11	Australes	Tubuai	DELORD Arieta	Titulaire
12	Australes	Tubuai	TAHIATA Fernand	Titulaire
13	Île du vent	Hitiaa O Te Ra	FLOHR Henri	Titulaire
14	Île du vent	Hitiaa O Te Ra	AMARU Tevahitua	Suppléant
15	Île du vent	Mahina	BIGORGNE Nathalie	Titulaire
16	Île du vent	Mahina	TEUIRA Damas Terai	Titulaire
17	Île du vent	Moorea-Maiao	HAUMANI Evans	Titulaire
18	Île du vent	Moorea-Maiao	LUCAS Felix	Titulaire
19	Île du vent	Paea	RATARO Pita	Titulaire
20	Île du vent	Paea	TERIITAHU Tepuaraurii	Titulaire
21	Île du vent	Papara	TAAVIRI Tauatea	Titulaire
22	Île du vent	Papara	TEISSIER Mike	Titulaire
23	Île du vent	Papeete	BOUDOUANI Teave	Titulaire
24	Île du vent	Papeete	BRILLANT Rémy	Titulaire

25	Île du vent	Pirae	RAFFIN Yvonnick	Titulaire
26	Île du vent	Pirae	TENG Teddy	Suppléant
27	Île du vent	Punaauia	LISSANT Simplicio	Titulaire
28	Île du vent	Punaauia	PUCHON Cathy	Titulaire
29	Île du vent	SECOSUD	PARKER Milton	Titulaire
30	Île du vent	SECOSUD	SIE Mario	Titulaire
31	Île du vent	Taiarapu-Est	CHUNG SAO Willy	Titulaire
32	Île du vent	Taiarapu-Est	TOHEIRA Tetaria	Titulaire
33	Île du vent	Taiarapu-Ouest	TAMA Varink	Titulaire
34	Île du vent	Taiarapu-Ouest	TIXIER Gretta	Titulaire
35	Île du vent	Teva I Uta	ALPHA Tearii Te Moana	Titulaire
36	Île du vent	Teva I Uta	BERNARDINO Namoeata	Titulaire
37	Îles sous le vent	Bora Bora	TINORUA Raimanutea	Titulaire
38	Îles sous le vent	Bora Bora	TONG SANG Gaston	Titulaire
39	Îles sous le vent	HAVA'I	GIBERT Pitori	Titulaire
40	Îles sous le vent	HAVA'I	TIXIER Noela	Titulaire
41	Îles sous le vent	Huahine	COLOMBANI Moehau	Suppléant
42	Îles sous le vent	Huahine	LISAN Marcelin	Titulaire
43	Îles sous le vent	Maupiti	DAVID Mathilda	Titulaire
44	Îles sous le vent	Maupiti	MATAPO Tetaha	Titulaire
45	Îles sous le vent	Tahaa	RUPEA Terii	Titulaire
46	Îles sous le vent	Tahaa	TEROROIRIA Martial	Titulaire
47	Îles sous le vent	Taputapuatea	MOUTAME Thomas	Titulaire
48	Îles sous le vent	Taputapuatea	SMITH Vaitiare	Titulaire
49	Îles sous le vent	Tumaraa	GOLTZ Gérard	Titulaire
50	Îles sous le vent	Tumaraa	MIHURAA Naumi	Titulaire
51	Îles sous le vent	Uturoa	BROTHERSON Matahi	Titulaire
52	Îles sous le vent	Uturoa	TAPUTUARAI Judex	Titulaire
53	Marquises	Fatu Hiva	PAHUTOTI Athanase	Titulaire
54	Marquises	Fatu Hiva	TUIEINUI Henri	Titulaire
55	Marquises	Hiva Oa	FREBAULT Joëlle	Titulaire
56	Marquises	Hiva Oa	POEVAI (Poenaiki) Rogatien	Titulaire
57	Marquises	Nuku Hiva	CIANTAR Victorine	Titulaire
58	Marquises	Nuku Hiva	KAUTAI Benoît	Titulaire
59	Marquises	Tahuata	BARSINAS Félix	Titulaire
60	Marquises	Ua Huka	AUNOA Ranka	Titulaire
61	Marquises	Ua Huka	OHU Nestor	Titulaire
62	Marquises	Ua Pou	KAIHA Joseph	Titulaire
63	Marquises	Ua Pou	KOHUMOETINI Etienne	Titulaire
64	Tuamotu-Gambier	Anaa	MATAI Maima	Titulaire
65	Tuamotu-Gambier	Anaa	YIP Calixte	Titulaire
66	Tuamotu-Gambier	Arutua	TAPUTUARAI Reupena	Titulaire
67	Tuamotu-Gambier	Arutua	ELLIS Jenny	Titulaire
68	Tuamotu-Gambier	Fakarava	MARO Etienne	Titulaire
69	Tuamotu-Gambier	Fakarava	TEIKIOTIU Teononui O Tiu	Titulaire

70	Tuamotu-Gambier	Fangatau	TORIKI Rosella	Titulaire
71	Tuamotu-Gambier	Gambier	GOODING Jerry	Titulaire
72	Tuamotu-Gambier	Gambier	GOODING Vai	Titulaire
73	Tuamotu-Gambier	Hao	BUTCHER Yseult	Titulaire
74	Tuamotu-Gambier	Hikueru	HELME Heinui	Titulaire
75	Tuamotu-Gambier	Manihi	MATA Vairea	Titulaire
76	Tuamotu-Gambier	Manihi	MATAOA Georges Dit Tino	Titulaire
77	Tuamotu-Gambier	MIHIROA-HAVAIIKI	NATUA Angele	Titulaire
78	Tuamotu-Gambier	MIHIROA-HAVAIIKI	TERIIATETOOFIA Frédéric	Titulaire
79	Tuamotu-Gambier	Napuka	DARROUZER Maurice	Titulaire
80	Tuamotu-Gambier	Napuka	TAKI One	Titulaire
81	Tuamotu-Gambier	Nukutavake	APA Roland	Titulaire
82	Tuamotu-Gambier	Nukutavake	MITI Katopua	Titulaire
83	Tuamotu-Gambier	Rangiroa	ESTALL Pierre	Titulaire
84	Tuamotu-Gambier	Rangiroa	MARAEURA Tahuhu	Titulaire
85	Tuamotu-Gambier	Takaroa	MAHEAHEA Vaiura	Titulaire
86	Tuamotu-Gambier	Takaroa	SAMIN Odette	Titulaire
87	Tuamotu-Gambier	Tatakoto	TEAGAI Ernest	Titulaire

Pouvoirs

Numéro	Subdivision	Collectivité	Nom	Donne pouvoir à
1	Tuamotu-Gambier	Fangatau	NATUA Karere	DARROUZER Maurice
2	Tuamotu-Gambier	Tatakoto	TEARIKI Jean Paul	APA Roland
3	Tuamotu-Gambier	Puka Puka	VILLANT Raphael	TORIKI épse VILLANT Rosella
4	Tuamotu-Gambier	Tureia	TINO Aramona	TAPUTUARAI Reupena
5	Tuamotu-Gambier	Tureia	HITUPUTOKA Gabriella	MARAEURA Tahuhu
6	Tuamotu-Gambier	Hikueru	TEHINA Viviane	HELME Heinui
7	Tuamotu-Gambier	Reao	TUATA Maehanga	TEAGAI Ernest
8	Tuamotu-Gambier	Reao	LENOIR Matatini	BUTCHER Yseult
7	Tuamotu-Gambier	Hao	TETUA Francine	GOODING Vai
8	Marquises	Tahuata	POEPOEANI Mathias	BARSINAS Félix

Il est constaté que le quorum est atteint avec 87 élus présents. 8 pouvoirs sont enregistrés, portant le nombre de votants à 95 votants.

II) NOMINATION DE LA SECRETAIRE ET DES AUXILIAIRES DE SEANCE

La candidature de Damas TEUIRA en tant que secrétaire de séance est proposée et approuvée par les membres présents à l'unanimité.

Laurence CUCHEVAL et Temanava BRILLANT sont désignées auxiliaires de séance pour la rédaction du procès-verbal.

III) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Simplicio LISSANT présente l'ordre du jour de la séance :

- Dossier n°01 : Election du Président
- Dossier n°02 : Détermination du nombre et élection des vice-présidents
- Dossier n°03 : Création et composition du bureau syndical
- Dossier n°04 : Lecture de la charte de l'élu local
- Questions diverses

L'ordre du jour ainsi annoncé est validé par l'assemblée.

Il est constaté 2 nouveaux pouvoirs, portant le nombre de votants à 97.

Subdivision	Collectivité	Nom	Donne pouvoir à
Tuamotu-Gambier	Hao	TETUA Francine	GOODING Vai
Marquises	Tahuata	POEPOEANI Mathias	BARSINAS Félix

IV) DOSSIER 01/ ELECTION DU PRESIDENT

La séance d'installation est présidée par Gerard GOLTZ, le doyen d'âge. Il est assisté de la secrétaire de séance.

Gerard GOLTZ demande à Ivana SURDACKI de rappeler les règles concernant l'élection du Président du SPCPF. La directrice lit les dispositions de l'article L2122-4 et de l'article L 2122-7 du CGCT.

4 assesseurs sont désignés parmi les plus jeunes car il y a 4 urnes pour voter, garantir le bon déroulement et la fluidité de vote :

1. Tetaha MATAPO de la commune de Maupiti ;
2. Heinui HELME de la commune de Hikueru ;
3. Vairea MATA de la commune de Manihi ;
4. Teddy TENG de la commune de Pirae.

IV.1) Les modalités de vote

Ivana SURDACKI annonce les modalités de vote pour l'élection du Président, lesquelles seront les mêmes pour les vice-présidents et le bureau syndical. Pour des raisons d'optimisation du temps, les délégués sont placés par ordre alphabétique et dans un espace délimité. Les espaces définis sont au nombre de 4, et une urne a été installée dans chacun d'entre eux. Chaque délégué doit se déplacer vers l'urne de son espace, dans un ordre de passage alphabétique. Un isoloir est installé dans chacun des espaces.

Une équipe d'agents du SPCPF imprime les bulletins de candidature. Une autre équipe distribue à chaque délégué présent une enveloppe et un bulletin pour chaque candidat déclaré.

Ivana SURDACKI précise que les déclarations de candidature n'étant pas obligatoires, chaque votant peut inscrire un nom différent du ou des candidats annoncés.

Elle demande à chacun des délégués de vérifier qu'il dispose d'un bulletin au nom des candidats et d'une enveloppe. Elle précise qu'en cas de procuration ou de représentation d'un EPCI, il y a une double distribution.

IV.2) Les candidatures

Une fois, les modalités de vote énoncées, il est procédé au recensement des candidats à la présidence du SPCPF. Le Président de la séance appelle les candidats à se manifester.

Simplicio LISSANT est le seul candidat à la présidence du SPCPF

Après avoir demandé s'il y avait d'autres candidats, Gerard GOLTZ demande aux agents du SPCPF de procéder à l'impression du bulletin de vote aux noms du candidat, de les distribuer avec les enveloppes.

Le Président de séance présente les 4 urnes à l'assemblée, fait constater par les assesseurs que celles-ci sont vides et ouvre les scrutins.

Une fois, les bulletins déposés dans les urnes, celles-ci sont rassemblées sur une même table de dépouillement en présence des 4 assesseurs. Le dépouillement du vote est assuré par tous les assesseurs.

Les résultats du dépouillement du scrutin sont les suivants :

Nom du candidat	Nombre de voix	Pourcentage
Simplicio LISSANT	97	100%

Est élu Président, à la majorité absolue des voix exprimées, Simplicio LISSANT, maire de la commune de PUNAAUIA.

Le Président nouvellement élu prend la présidence de la séance à 09H25 et prononce un discours d'investiture à l'ensemble des membres du comité.

V) DOSSIER 02/ DETERMINATION DU NOMBRE ET ELECTION DES VICE PRESIDENTS

Simplicio LISSANT préside la séance et propose 13 vice-présidents. Le comité syndical accepte la proposition du nouveau président.

Le Président demande une suspension de séance à 9h40 laquelle reprend à 10h30. Il est procédé à l'élection de chaque vice-président, de manière uninominale dans les mêmes modalités d'élections que celle du Président.

A 10h30, il est constaté l'arrivée de Mme Ana FLORES, portant le nombre de votants à 98.

Le quorum est toujours atteint avec 88 présents et 10 pouvoirs, cette élection peut se tenir.

Le Président du SPCPF propose la candidature de Rémy BRILLANT et demande si d'autres candidatures sont présentées. Aucune autre candidature n'est proposée.

Après le vote et le dépouillement des bulletins par tous les assesseurs, les résultats du dépouillement du scrutin sont les suivants :

Nom des candidats	Nombre de voix	Pourcentage
Rémy BRILLANT	98	100%

Rémy BRILLANT de la commune de Papeete est élu, à 10h40, au poste de 1er vice-président, à la majorité absolue des voix exprimées.

V.1) Election du second Vice-Président

Le quorum est toujours atteint avec 88 présents et 10 pouvoirs, cette élection peut se tenir.

Le Président du SPCPF propose la candidature de Thomas MOUTAME et demande si d'autres candidatures sont présentées. Aucune autre candidature n'est proposée.

Après le vote et le dépouillement des bulletins par tous les assesseurs, les résultats du dépouillement du scrutin sont les suivants :

Nom des candidats	Nombre de voix	Pourcentage
Thomas MOUTAME	98	100%

Thomas MOUTAME de la commune de Taputapuatea est élu, à 10h53, à la majorité absolue des voix exprimées.

V.1) Election du troisième Vice-Président

Le quorum est toujours atteint avec 88 présents et 10 pouvoirs, cette élection peut se tenir.

Le Président du SPCPF propose la candidature de Namoeata BERNARDINO et demande si d'autres candidatures sont présentées. Aucune autre candidature n'est proposée.

Après le vote et le dépouillement des bulletins par tous les assesseurs, les résultats du dépouillement du scrutin sont les suivants :

Nom des candidats	Nombre de voix	Pourcentage
Namoeata BERNARDINO	98	100%

Namoeata BERNARDINO de la commune de Teva I Uta est élu, à 11h02, à la majorité absolue des voix exprimées.

V.1) Election du quatrième Vice-Président

Le quorum est toujours atteint avec 88 présents et 10 pouvoirs, cette élection peut se tenir.

Le Président du SPCPF propose la candidature de Joseph KAIHA et demande si d'autres candidatures sont présentées. Aucune autre candidature n'est proposée.

Après le vote et le dépouillement des bulletins par tous les assesseurs, les résultats du dépouillement du scrutin sont les suivants :

Nom des candidats	Nombre de voix	Pourcentage
Joseph KAIHA	98	100%

Joseph KAIHA de la commune de Ua Pou est élu, à 11h11, à la majorité absolue des voix exprimées.

V.1) Election du cinquième Vice-Président

Le quorum est toujours atteint avec 88 présents et 10 pouvoirs, cette élection peut se tenir.

Le Président du SPCPF propose la candidature de Vai GOODING et demande si d'autres candidatures sont présentées. Aucune autre candidature n'est proposée.

Après le vote et le dépouillement des bulletins par tous les assesseurs, les résultats du dépouillement du scrutin sont les suivants :

Nom des candidats	Nombre de voix	Pourcentage
Vai GOODING	92	93,88%

Vai GOODING de la commune de Gambier est élu, à 11h19, à la majorité absolue des voix exprimées.

V.1) Election du sixième Vice-Président

Le quorum est toujours atteint avec 88 présents et 10 pouvoirs, cette élection peut se tenir.

Le Président du SPCPF propose la candidature de Yvonnick RAFFIN et demande si d'autres candidatures sont présentées. Aucune autre candidature n'est proposée.

Après le vote et le dépouillement des bulletins par tous les assesseurs, les résultats du dépouillement du scrutin sont les suivants :

Nom des candidats	Nombre de voix	Pourcentage
Yvonnick RAFFIN	98	100%

Yvonnick RAFFIN de la commune de Pirae est élu, à 11h26, à la majorité absolue des voix exprimées.

[M.Yvonnick RAFFIN quitte la séance à 11h27 et donne procuration à Teddy TENG, portant le nombre de votants à 98.](#)

V.1) Election du septième Vice-Président

Le quorum est toujours atteint avec 87 présents et 11 pouvoirs, cette élection peut se tenir.

Le Président du SPCPF propose la candidature de Fernand TAHIATA et demande si d'autres candidatures sont présentées. Aucune autre candidature n'est proposée.

Après le vote et le dépouillement des bulletins par tous les assesseurs, les résultats du dépouillement du scrutin sont les suivants :

Nom des candidats	Nombre de voix	Pourcentage
Fernand TAHIATA	98	100%

Fernand TAHIATA de la commune de Tubuai est élu, à 11h35, à la majorité absolue des voix exprimées.

V.1) Election du huitième Vice-Président

Le quorum est toujours atteint avec 87 présents et 11 pouvoirs, cette élection peut se tenir.

Le Président du SPCPF propose la candidature de Evans HAUMANI et demande si d'autres candidatures sont présentées. Aucune autre candidature n'est proposée.

Après le vote et le dépouillement des bulletins par tous les assesseurs, les résultats du dépouillement du scrutin sont les suivants :

Nom des candidats	Nombre de voix	Pourcentage
Evans HAUMANI	98	1000%

Evans HAUMANI de la commune de Moorea-Maiao est élu, à 11h40, à la majorité absolue des voix exprimées.

V.1) Election du neuvième Vice-Président

Le quorum est toujours atteint avec 87 présents et 11 pouvoirs, cette élection peut se tenir.

Le Président du SPCPF propose la candidature de Marcelin LISAN et demande si d'autres candidatures sont présentées. Aucune autre candidature n'est proposée.

Après le vote et le dépouillement des bulletins par tous les assesseurs, les résultats du dépouillement du scrutin sont les suivants :

Nom des candidats	Nombre de voix	Pourcentage
Marcelin LISAN	98	100%

Marcelin LISAN de la commune de Huahine est élu, à 11h47, à la majorité absolue des voix exprimées.

V.1) Election du dixième Vice-Président

Le quorum est toujours atteint avec 87 présents et 11 pouvoirs, cette élection peut se tenir.

Le Président du SPCPF propose la candidature de Odette HOMAI et demande si d'autres candidatures sont présentées. Aucune autre candidature n'est proposée.

Après le vote et le dépouillement des bulletins par tous les assesseurs, les résultats du dépouillement du scrutin sont les suivants :

Nom des candidats	Nombre de voix	Pourcentage
Odette HOMAI	85	92%

Odette HOMAI de la commune de Takaroa est élue, à 11h55, à la majorité absolue des voix exprimées.

V.1) Election du onzième Vice-Président

Ana FLORES quitte la séance à 11h50 et donne procuration à Henry FLOHR, portant le nombre de votants à 98.

Le quorum est toujours atteint avec 86 présents et 12 pouvoirs, cette élection peut se tenir.

Le Président du SPCPF propose la candidature de Artigas HATITIO et demande si d'autres candidatures sont présentées. Aucune autre candidature n'est proposée.

Après le vote et le dépouillement des bulletins par tous les assesseurs, les résultats du dépouillement du scrutin sont les suivants :

Nom des candidats	Nombre de voix	Pourcentage
Artigas HATITIO	98	100%

Artigas HATITIO de la commune de Rimatara est élu, à 12h02, à la majorité absolue des voix exprimées.

V.1) Election du douzième Vice-Président

Le quorum est toujours atteint avec 86 présents et 12 pouvoirs, cette élection peut se tenir.

Le Président du SPCPF propose la candidature de Henry FLOHR et demande si d'autres candidatures sont présentées. Aucune autre candidature n'est proposée.

Après le vote et le dépouillement des bulletins par tous les assesseurs, les résultats du dépouillement du scrutin sont les suivants :

Nom des candidats	Nombre de voix	Pourcentage
Henry FLOHR	97	98,99%

Henry FLOHR de la commune de Hitiaa O Te Ra est élu, à 12h09 à la majorité absolue des voix exprimées.

V.1) Election du treizième Vice-Président

Le quorum est toujours atteint avec 86 présents et 12 pouvoirs, cette élection peut se tenir.

Le Président du SPCPF propose la candidature de Ranka AUNOA et demande si d'autres candidatures sont présentées. Aucune autre candidature n'est proposée.

Après le vote et le dépouillement des bulletins par tous les assesseurs, les résultats du dépouillement du scrutin sont les suivants :

Nom des candidats	Nombre de voix	Pourcentage
Ranka AUNOA	96	97,96%

Ranka AUNOA de la commune de Ua Huka est élu, à 12h15, à la majorité absolue des voix exprimées.

A l'issue de ces élections, Vaihere TUATAA procède à la lecture de la délibération relative à la détermination du nombre et à l'élection des vice-présidents qui vient :

- En son article 1, fixer le nombre de vice-présidents au nombre de 13 ;
- En son article 2, récapituler la proclamation des vice-présidents comme suit :
-

Premier Vice-Président	Rémy BRILLANT
Deuxième Vice-Président	Thomas MOUTAME
Troisième Vice-Présidente	Namoeata BERNARDINO
Quatrième Vice-Président	Joseph KAIHA
Cinquième Vice-Président	Vai GOODING
Sixième Vice-Président	Yvonnick RAFFIN
Septième Vice-Président	Fernard TAHIATA
Huitième Vice-Président	Evans HAUMANI
Neuvième Vice-Président	Marcelin LISAN
Dixième Vice-Présidente	Odette HOMAI
Onzième Vice-Président	Artigas HATITIO
Douzième Vice-Président	Henry FLOHR
Treizième Vice-Président	Ranka AUNOA

La délibération relative à la détermination du nombre et à l'élection des vice-présidents est votée comme suit :

Pour : 98 Contre : 0 Abstention : 0

VI) DOSSIER 03/ CREATION ET COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL

A l'ouverture du point, il a été constaté le quorum avec les 86 membres présents et 12 pouvoirs.

Le Président du SPCPF propose que le bureau syndical soit composé des 13 vice-présidents soit 13 membres.

Le comité syndical accepte la proposition du Président.

VI.1) Récapitulatif : composition du Bureau Syndical

Le Bureau Syndical est donc composé des membres suivants :

Président	Simplicio LISSANT
Premier Vice-Président	Rémy BRILLANT
Deuxième Vice-Président	Thomas MOUTAME
Troisième Vice-Présidente	Namoeata BERNARDINO
Quatrième Vice-Président	Joseph KAIHA
Cinquième Vice-Président	Vai GOODING
Sixième Vice-Président	Yvonnick RAFFIN
Septième Vice-Président	Fernard TAHIATA
Huitième Vice-Président	Evans HAUMANI
Neuvième Vice-Président	Marcelin LISAN
Dixième Vice-Présidente	Odette HOMAI
Onzième Vice-Président	Artigas HATITIO
Douzième Vice-Président	Henry FLOHR
Treizième Vice-Président	Ranka AUNOA

Un procès-verbal des élections est établi et signé par le président du SPCPF, les assesseurs, le doyen d'âge et le secrétaire de séance. Ce procès-verbal des élections sera ensuite transmis aux services du Haut-commissariat.

A 12h20, la délibération relative à la création et la composition du bureau syndical est votée comme

Pour : 98 Contre : 0 Abstention : 0

VII) LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Il est procédé à la lecture de la charte de l'élu local par Vaihere TUATAA.

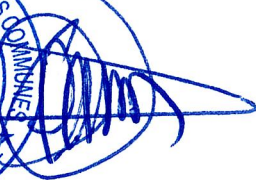


Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec **impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité**.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit **le seul intérêt général**, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à **prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts**. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à **ne pas utiliser les ressources et les moyens** mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à **d'autres fins**.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un **avantage personnel ou professionnel futur** après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local **participe avec assiduité** aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local **est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat** devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

VIII) QUESTIONS DIVERSES

Sans autre question supplémentaire, le Président clôture la séance à 12h25.

Président du SPCPF  Simplicio LISSANT	Secrétaire de séance  Damas TEUIRA
--	--

Date de publication en ligne :